



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21094301

Déposé / Reçu le

07 JUL. 2021

N° d'entreprise : 0472 221 041

Nom

(en entier) : **Commission inter-syndicale des déshydrateurs
européens**

(en abrégé) : **CIDE**

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **avenue Eugène Plasky 119, 1030 Schaerbeek**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Objet de l'acte : Nominations

RESOLUTIONS - Assemblée générale de la CIDE du 03 juillet 2020

1/ approbation du compte-rendu du 24.06.2019

Le compte-rendu du 24.06.2019 est adopté à l'unanimité

2/ présentation des comptes de l'exercice comptable 2019

Le bilan, compte de résultat ainsi que l'analyse de l'imputation budgétaire ont été préalablement adressés aux membres de la CIDE par e-mail. Le Cabinet d'expertise comptable AXAS présente et commente l'ensemble des documents comptables relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 : Bilan, compte de résultat, situation des comptes fournisseurs et des comptes clients, tableau des Imputations budgétaires...

Résolution 1 : Rapport d'activité du conseil d'administration et rapport du trésorier

Les rapports du conseil d'administration et du trésorier sont présentés, discutés et expliqués.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 2 : Comptes annuels au 31 décembre 2019.

Les membres approuvent les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 3 : Décharge

L'assemblée générale des membres donne décharge aux administrateurs et au trésorier pour leur mandat respectif durant l'année écoulée

Résolution 4 : Election du président, du vice-président et du Trésorier

Monsieur Guillemot, assure la présidence pour cette partie de l'assemblée générale. Après appel de candidatures, sont élus :

Monsieur Dursema Eiko Jan au poste de Président de la CIDE

Monsieur Eller Anton au poste de Vice-Président de la CID

Monsieur Masset Eric au poste de Trésorier de la CIDE

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 5 : Budget 2020

Pour l'année 2020 un budget primitif de 100 000 € est adopté. Il se décompte selon les postes
Budgétaires suivants :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Réunions du conseil d'administration	6 000 €
Travaux techniques	8 000 €
Secrétariat Général	72 000 €
Activité de lobbying	6 000 €
Obligations légales	5 000 €
Divers	3 000 €
TOTAL	100 000 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITE MOINS LA VOIX DE L'AEFA

Résolution 6 : Approbation de la cotisation des membres du collège n°1 pour l'exercice 2020

Les cotisations de l'exercice 2020 sont appelées sur base de 100 000 € réparti entre les associations de la CIDE Asbl de la manière suivante :

- une part fixe égale à 25 % des dépenses ventilées en parts égales entre les associations nationales de l'Union Européenne. L'association de KISAM en acquitte 50 %
- une part variable égale à 75 % des dépenses ventilées au prorata du tonnage de chacune des associations nationales de l'Union Européenne.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 7 : Approbation de la cotisation des membres du collège n° 2 pour l'exercice 2020

La cotisation des membres du collège n° 2 est fixée à :

- 1200 € pour les entreprises dont le siège social est dans l'Union européenne
- 1500 € pour les entreprises dont le siège social est en dehors de l'Union Européenne

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 8 : Recherche de partenariat

L'assemblée générale donne pouvoir au Secrétaire Général de trouver tout partenariat avec des sociétés pour assurer les ressources de la CIDE.

Les membres de la CIDE assisteront le Secrétaire Général en recherchant activement des partenaires parmi les fournisseurs de la filière comme ils s'y sont engagés depuis plusieurs années.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 9 : Dérogation de cotisation pour l'AEFA sur l'exercice 2020

L'assemblée générale décide que l'AEFA n'acquittera que la somme de 10 000 € sur le montant de sa cotisation calculée selon la résolution n° 6.

Pour les autres associations, une réduction de 40% sera appliquée sur le montant de la cotisation calculée selon la résolution n° 6.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Résolution 10 : Modification du statut de l'AEFA

L'assemblée générale, après le vote de la résolution 9, décide que l'AEFA n'est plus membre du collège n°1. Toutefois, l'AEFA continuera d'être invitée à tous les Conseils d'Administration ainsi qu'à L'assemblée générale.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre de ce jour étant épuisée, le président lève la séance à 11 heures.

Signé,

Le président

Le secrétaire et scrutateur

Commission Inter-syndicale des Déshydrateurs Européens (en abrégé, C.I.D.E.)
Association sans but lucratif
Siège social : 21 Square de Meeûs – 1050 Bruxelles
Numéro d'identification : 15686/2000
T.V.A. : BE 472.221.041

LISTE DE PRESENCE

Assemblée générale ordinaire des membres tenue le 3 juillet 2020

Noms et adresses Des membres	Nombre de voix	Signature
1. BLTD Siège social : Kirschstrass 1 – 87739 BREITENBRUNN Allemagne Représentée par Monsieur Anton Eller	2	
2. AEFA Siège social : Edificio Somport Esc 3a – ciudad del transporte 50820 ZARAGOZA- Espagne Représentée par Monsieur Fransisco Tabuenca Raigon	4	
4. COOP de France DESHYDRATATION Siège social : 43 rue Sedaine – 75011 PARIS France Représentée par Monsieur Eric Masset	4	
5. AIFE Siège social : Via Giovanni Pascoli 4 – 48100 RAVENNA Italie Représentée par Monsieur Gian Lucas Bagnara	3	
6. VGN Siège social : S de Jongstraat 14 – 8551 MA Woudsend Hollande Représentée par Monsieur Eiko Jan Duursema	2	
7. BAGCD Siège social : Silverwood – Westenhanger – HYTHE KENT CT 21 4HT Royaume-Uni Représentée par Madame Pamela Dear	3	